

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Lundi 26 septembre 2016 - 12h30 à 14h

**Salle de réunion de l'École doctorale
199, boulevard Saint-Germain**

Présents : Lorraine BOUZOUOLS, David COPELLO, Alizée DELPIERRE, Didier DEMAZIERE, Alain DIECKHOFF, Jean-Marie DONEGANI, Martial FOUCAULT, Florence HAEGEL, Marc LAZAR, Emmanuelle LOYER, Annie MARCILLOUX, Horatia MUIR WATT, Christine MUSSELIN, Marco OBERTI, Jérôme PELISSIER, Frédéric RAMEL, Marlène ROSANO-GRANGE, Kathy ROUSSELET, Imola STREHO, Lola ZAPPI.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'Ecole doctorale du 18 avril 2016
2. Présentation des listes des admis en doctorat par discipline
3. Discussion sur l'organisation du Comité de suivi (article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016) – voir en pièces jointes deux versions de l'organisation
4. Point sur la soumission et l'impression des thèses (article 24, paragraphe 2 de l'arrêté du 25 mai 2016)
5. Points proposés par les élus doctorants :
 - 4.1. Les postes d'ATER pour la rentrée 2017
 - 4.2. L'harmonisation inter-laboratoire des conditions de travail
 - 4.3. Les frais de mobilité (3 sous-points : a- Le remboursement de l'hébergement b- L'avance des frais de transport c- Le cas particulier de l'enseignement dans les campus en province).
 - 4.4. Harmonisation des postes de TA (teaching assistant)
6. Questions diverses

Remarque préliminaire : Le directeur de l'Ecole doctorale, Jean-Marie Donegani, présente Imola Streho, qui succède à Ivan Manokha comme secrétaire générale de l'Ecole Doctorale. Jean-Marie Donegani souligne que beaucoup de membres du Conseil la connaissent déjà, puisqu'elle est professeur affiliée à l'Ecole de droit et chercheur associée au CEE.

Imola Streho prend la parole pour partager sa joie d'avoir eu la possibilité de rejoindre l'Ecole Doctorale, et de dire le plaisir qu'elle a ainsi de retrouver certains collègues et de faire la connaissance des autres. Elle se réjouit de cette collaboration, et plus particulièrement de travailler sous la direction de Jean-Marie Donegani avec toute l'équipe de l'Ecole Doctorale.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'École doctorale du 18 avril 2016

Florence Haegel souligne des erreurs dans le procès verbal de la réunion du Conseil de l'Ecole doctorale du 18 avril 2016 et demande que les corrections soient apportées avant approbation. Elle souligne également le changement de style des procès verbaux qui sont devenus récemment des retranscriptions des réunions du Conseil. Jean-Marie Donegani propose de faire les corrections et de renvoyer le procès verbal corrigé.

2 – Présentation des listes des nouveaux admis en doctorat par discipline

Jean-Marie Donegani rappelle la demande formelle inscrite dans le nouvel arrêté du 25 mai 2016, qui est de présenter chaque année la liste des admis à l'Ecole doctorale. Il propose que chaque DED présente la liste des nouveaux doctorants de la discipline. En l'absence du DED en économie, Imola Streho proposera de façon plus rapide la liste.

Frédéric Ramel présente les 32 nouveaux doctorants, répartis de la manière suivante : 9 en relations internationales, 16 en sociologie politique comparée et 7 en théorie politique.

Devant l'étonnement de certains au sujet du nombre d'admis, Jean-Marie Donegani rappelle que l'Ecole doctorale attribue les financements dont elle dispose. Certains autres candidats sont inscrits sur liste d'attente et il leur appartient de trouver un financement extérieur. Visiblement, en sociologie politique comparée, beaucoup de candidats sur liste d'attente ont trouvé des financements extérieurs.

Emmanuelle Loyer remercie l'Ecole doctorale d'avoir prévu la tenue de la dernière réunion du Comex de l'Ecole doctorale le 6 juillet 2017 afin de permettre de prendre en compte pour les candidatures en doctorat d'histoire les résultats de l'agrégation.

Frédéric Ramel précise enfin que dans le contexte compliqué politiquement du Brésil un certain nombre de dossiers n'ont pas pu être notés. L'Ecole doctorale a accordé aux candidats concernés un report, exceptionnel au-delà du 30 septembre, compte tenu de la situation préjudiciable et pénalisante pour eux.

Didier Demazière présente les nouveaux doctorants en sociologie Sur 14 candidatures, il y a eu 9 admissions sous condition de financement. Aujourd'hui, il y a 7 nouveaux doctorants.

Emmanuelle Loyer présente les huit nouveaux doctorants en histoire. Six doctorants ont un financement Sciences Po, dont quatre ont un contrat doctoral et deux une bourse. Deux autres ont un financement extérieur, un de la Fondation de France en histoire de l'art, et un autre de l'école normale supérieure de Pise.

Horatia Muir-Watt présente les sept nouveaux doctorants admis en droit.

En l'absence d'Emeric Henry, Imola Streho présente les 6 nouveaux doctorants en économie.

3 – Echange sur le nombre de doctorants par directeur ou directrice de thèse

Jean-Marie Donegani propose de ne pas suivre l'ordre du jour compte tenu des contraintes de Martial Foucault qui doit s'absenter avant la fin du Conseil et de la présence de la plupart des responsables de centres de recherche. Il suggère donc d'aborder un point soulevé par les élus doctorants : l'harmonisation inter-laboratoire des conditions de travail.

Martial Foucault intervient pour faire un commentaire sur la liste de l'ensemble des étudiants admis en doctorat et plus particulièrement en science politique. Il s'interroge sur le fait que certains étudiants sont encadrés par le même directeur de thèse et que cela concerne au moins 4 personnes, donc cela veut dire que 4 enseignants concentrent 40 % des admis. Il s'interroge si c'est le choix des sujets, leur variété, ou l'absence de leur variété qui conduit les étudiants à retenir les mêmes collègues ? Jean-Marie Donegani puis Frédéric Ramel interviennent pour rappeler que le Comité de thèse examine toutes les candidatures et veille à ce qu'il y ait une bonne répartition des doctorants entre les directeurs et directrices de thèse, le Comité de thèse réunissant également les directeurs et directrices des centres de recherche.

Marco Oberti partage avec les membres du Conseil la pratique de l'OSC, où en amont dès le choix des sujets de M2 puis pour la thèse, les étudiants sont sensibilisés à contacter les chercheurs qui n'ont pas un grand nombre de direction de mémoire de master et surtout de doctorat. Didier Demazière ajoute qu'en sociologie, il y a un mouvement naturel, qui conduit à ce que quelques collègues concentrent un grand nombre de thèses, c'est le cas pour 3 ou 4 collègues en sociologie, dont il fait partie. Le département s'est saisi de la question et envisage de gérer cela en amont, en affichant très clairement les directeurs de thèses qui n'ont plus la possibilité de prendre de nouveaux doctorants en thèse, de manière à ce que les directions soient mieux réparties.

Jean-Marie Donegani propose d'être attentif à cette question, tout en rappelant que ce n'est pas le Conseil de l'Ecole doctorale mais le Comité de thèse et ensuite le Comité exécutif qui valide l'attribution des thèses aux directeurs.

Christine Musselin s'interroge si une solution ne consisterait pas à réduire encore le nombre maximum de thèses par personne. Jean-Marie Donegani rappelle qu'actuellement à Sciences Po, il ne peut y avoir que 7 directions de thèse en cours alors que l'USPC propose que ce soit huit.

Emmanuelle Loyer indique qu'il y a aussi une question de mode de sujets, selon les périodes des sujets seront plus au moins populaires parmi les doctorants.

Didier Demazière souligne que la situation est différente selon les disciplines, en sociologie, il y a eu des recrutements et parmi les chercheurs beaucoup ont passé ou sont en train de passer leur HDR et donc deviennent des directeurs de thèses potentiels, ce qui génère un problème de distribution. Ainsi, au sein du département de sociologie, Didier Demazière a proposé de porter ce chiffre à 5 supervisions de doctorat en cours, cette proposition est en cours de discussion au sein du département.

Florence Haegel estime que la situation de la supervision des nouveaux doctorants en science politique est conjoncturelle. Elle note que les candidats extérieurs au doctorat à Sciences Po viennent souvent pour travailler avec certains chercheurs en particulier. Enfin, elle estime qu'il convient que tout le monde fasse preuve d'un peu d'autocontrôle pour décider d'accepter ou non quelqu'un en thèse.

Marc Lazar propose que le Conseil de l'Ecole doctorale fasse une proposition au Conseil scientifique sur le nombre de direction de thèse par directeur ou directrice. En effet, si le chiffre devait passer en dessous de 7 par personne, il faut préparer cela en amont. Puis, Marc Lazar soulève à nouveau un point délicat concernant l'âge des directeurs et directrices de thèse et sur le fait qu'à partir d'un certain âge, on ne prendrait plus de thèses pour différentes raisons. Il reconnaît que c'est une question délicate, compliquée à gérer pour certaines personnes, mais qui a des effets pour les doctorants, notamment dans le système français. Le fait de ne plus être directeur, de ne plus être en activité quand

on est à la retraite a très souvent des implications. Ce n'est pas vrai dans d'autres pays, mais dans le système français, cela joue. Jean-Marie Donegani note que la question de limiter le nombre de thèses par directeur est tout à fait pertinente mais il reste sensible à l'argument, que certains candidats au doctorat viennent pour être dirigés par une personne en particulier et pas par une autre, c'est une pratique courante à l'université.

Avant le départ de Martial Foucault, Jean-Marie Donegani propose d'aborder le point « harmonisation inter-laboratoire des conditions de travail ».

4 – Question des élus doctorants – harmonisation inter-laboratoire des conditions de travail

Jean Marie Donegani invite les élus doctorants à présenter leur question.

Marlène ROSANO-GRANGE : On a décidé de mettre ce point parce que de nombreux doctorants nous ont fait part des disparités qui existent entre les différents laboratoires de recherche, et plus généralement d'une précarité à laquelle ils sont confrontés. Et ici, la revendication que nous portons, c'est donc l'harmonisation par le haut des conditions de travail entre les différents laboratoires de recherche, évidemment. Afin d'objectiver cette revendication, nous avons inspecté les lieux, et on a fait un sondage. Et je vais vous présenter les résultats de notre enquête. Seulement un laboratoire offre un poste de travail à tous ses doctorants. À l'autre extrême, on trouve des laboratoires qui n'offrent qu'une place pour 5 doctorants. Ce qui apparaît ici, au-delà de la simple comparaison, c'est que plus de la moitié des doctorants n'a pas de lieux de travail. Sachant que la bibliothèque de recherche est saturée, et que la salle des enseignants n'est pas le meilleur endroit pour se concentrer. Si l'on regarde le nombre d'ordinateurs, on se rend compte que l'inégalité varie d'un ordinateur par doctorant à un ordinateur pour 12 doctorants. Et surtout, certains laboratoires complètent le financement alloué par l'École doctorale pour le déplacement des doctorants, ce qui n'est absolument pas négligeable sachant que l'École doctorale ne rembourse que des frais de déplacements, et pas de logement.

En bref, ce qui ressort ici, c'est que les doctorants à Sciences Po ne sont pas placés dans des conditions d'égalité. Or, il nous semble, ici, que c'est dommageable. Il y a aussi un autre problème, qui est lié à la question de l'espace, c'est le travail collectif, et on a remarqué que dans les laboratoires où tous les doctorants disposaient d'un poste de travail, il y avait une vraie dynamique de groupe, un travail de recherche collectif qui était mis en place. Et évidemment, on aimerait bien que cela soit le cas pour tout le monde.

Évidemment, on nous répond que l'Hôtel de l'Artillerie est la solution à ces problèmes. Sauf qu'on n'a pas assez d'informations sur ce qu'il se passe, et le risque, c'est bien sûr l'harmonisation par le bas. Donc, on aimerait bien, ici, être mis au courant et avoir des informations sur l'espace qui sera dédié aux doctorants, et pourquoi pas mettre en place une commission de suivi. Et puis surtout, étant donnée la longueur des travaux, qu'est-ce qu'on pourrait faire en attendant ? Et ici, je pense que le cadre est plutôt propice pour justement échanger des bonnes pratiques, qui sont dans certains laboratoires de recherche. Et ici, je voudrais citer un seul exemple, c'est que dans certains laboratoires de recherche, lorsque les chercheurs partent vers leurs terrains, les bureaux qui se retrouvent vides sont mis à disposition des doctorants, pour permettre aux doctorants d'avoir un espace de travail.

Jean-Marie DONEGANI : Merci beaucoup. Bon, comme je vous le disais l'autre jour, dans notre réunion préparatoire, le nombre de mètres carrés, c'est objectif, et on ne peut pas inventer tout d'un coup des places supplémentaires. Mais cela dit, sur peut-être le fait que les bureaux dont les chercheurs sont absents soient mis à la disposition des doctorants, pourquoi pas. Et puis, je vous avais parlé aussi de la solution de réserver la bibliothèque de l'École Doctorale, aux doctorants. Et cela, c'est une décision qui doit être prise par le Conseil.

Allons-y, les directeurs.

Marco OBERTI : Je pense qu'on est tous d'accord sur ce point-là, il faut qu'on accorde beaucoup d'importance à la qualité de l'encadrement de nos doctorants. Donc, c'est clair qu'à l'OSC, on a deux priorités, c'est de compléter – lorsque c'est possible aussi, par rapport à notre budget – des missions qu'on juge de grande importance pour nos doctorants, donc participer à des réseaux internationaux, à

des conférences, à la condition qu'ils présentent un papier, qui soit évidemment retenu, sélectionné, etc. Et la deuxième, c'est qu'effectivement, on s'était rendu compte que pour des séjours assez longs, c'était assez stupide de laisser des bureaux vides, et qu'en mettant un peu de rangement, on pouvait laisser cet espace de travail pour un ou deux doctorants. Et puis, je pense que c'est plus qu'un geste, pour un chercheur, ouvrir son bureau à des doctorants, cela montre vraiment la place qu'occupent ces jeunes collègues dans le labo. Donc, voilà, c'est une marque de respect, de confiance, d'intégration, de tout ce qu'on veut, je trouve que c'est... étant donné qu'on gère la pénurie, c'est cela aussi, puisque si à l'OSC, on avait les moyens, je ne sais pas quel est le centre en question, d'avoir un poste par doctorant, on appliquerait volontiers cette politique. Martial sait très bien quelle est la situation rue de l'Université, et on fait avec nos moyens.

Christine MUSSELIN : Je suis très sensible à cette question-là, bien évidemment. On sait évidemment quel est le labo qui a une place par doctorant, mais il faut savoir que ce labo a commencé à avoir cette politique-là à partir des années 70. Dès qu'il y a eu des doctorants dans le CSO, CROZIER a considéré qu'ils devaient être dans le labo. Donc, au fur et à mesure que le labo a crû en taille, on a toujours gardé des places pour les doctorants, en augmentant. Donc, c'est vrai que c'est la longue durée qui permet cela. C'est-à-dire que le CSO, pour le citer, n'a pas décidé il y a 10 ans d'accueillir les doctorants. Moi, quand j'étais doctorante au CSO, et cela remonte, j'avais déjà mon bureau, alors qu'à ce moment-là, aucun labo... donc, c'est sûr que... en plus, le fait de dire qu'on n'accepte que des doctorants financés, cela a aussi permis d'avoir cette politique-là, donc il faut bien voir qu'on est sur une tendance. Le fait de n'accepter que des doctorants financés, cela réduit quand même beaucoup le nombre de doctorants, et je pense que cela devrait, petit à petit, régulariser les choses. Et la place, on le voit bien, les labos... ce que je voudrais dire quand même, c'est que les labos ont fait beaucoup d'efforts pour essayer d'améliorer la situation. Cela ne permet de dire que c'est formidable et qu'on peut se satisfaire de ce que vous venez de décrire, mais je crois qu'il ne faut pas oublier la trajectoire quand même, et les efforts considérables qu'il y a eus au cours des dix dernières années, peut-être. Je ne sais pas, je n'ai peut-être pas la bonne notion du temps, mais pour justement complètement transformer ces deux points-là : le financement d'un côté, et l'accueil, si possible, des doctorants.

Et peut-être juste sur l'Artillerie, il n'y a pas beaucoup d'informations tout simplement parce qu'il y a encore très peu de choses qui sont vraiment fixées. Mais en tous les cas, le point de vue qu'on a défendu, c'est qu'effectivement, il fallait que les doctorants financés – et normalement, il n'y aura plus que des doctorants financés puisqu'on n'accepte plus que des doctorants financés – aient absolument un endroit pour travailler, qui soit un endroit fixe à l'avenir. Maintenant, c'est difficile de savoir combien il y aura de doctorants dans 5 ans, et puis on doit toujours prévoir qu'il y en a quelques-uns qui de toute façon sont sur le terrain, donc là aussi, il faudra certainement jouer avec les absences des uns et des autres. Mais il ne faut pas qu'il y ait des endroits vides, ce serait vraiment dommage. Mais c'est quand même intégré dans les réflexions.

Martial FOUCAULT : Je voudrais juste, parce que je me sens aussi concerné par cette question, et comme vient de le dire Marco, au 98, rue de l'Université, je pense qu'on a tout essayé en termes de modularité, de cloisons, d'espace, d'optimisation de mètres carrés, et en fait, on ne répond pas à une demande qui est assez simple et qui est compréhensible, des étudiants, des doctorants, pour avoir des conditions juste décentes de travail. Et ne pas se dire que pendant un mois, je ne peux pas venir, parce que je sais qu'il n'y a pas de place, non pas accéder à un ordinateur, mais juste poser mon ordinateur. Donc, moi, j'entends ce que tu dis, Christine, sur le CSO, mais quand même, on souhaite tous que les doctorants aient un espace, mais finalement, on est contraint, on n'a pas l'espace. Donc, si effectivement, la maison ne donne pas l'espace... c'est terrible, parce qu'il faut faire des choix, et quelle logique prévaut pour que tel et tel doctorants aient un espace de travail, parce qu'ensuite se met en place une forme de path dependency : « je suis le premier arrivé, donc je pose mes affaires et ensuite je marque mon territoire ». Et donc, cela peut créer aussi – les étudiants sont très intelligents donc on a rarement ce genre de cas, mais – cela peut créer quelques petites tensions. Ce qui fait que la transition vis-à-vis de l'Artillerie, c'est qu'effectivement, l'Artillerie, on pense qu'il faudra gérer au mieux un flux de doctorants, et qu'après, chaque laboratoire devra s'ajuster en fonction du nombre, le fait que l'on régule actuellement le nombre de doctorants par thèses, indépendamment du terrain, je pense qu'il faut viser – 60, tu disais, Jean-Marie – 60 doctorants, sur une moyenne, on va dire, de 4

ans, cela veut dire qu'il faut au moins 240 places d'espace de travail pour doctorants. Non, mais, je dis cela parce qu'ensuite... et cela, c'est un premier problème, et comment on se débrouille ? Alors, on peut se débrouiller avec des collègues qui ouvrent leurs bureaux, mais il faut ouvrir leurs bureaux aux doctorants, puis de temps en temps aux post-doctorants, de temps en temps aux assistants de recherche, et de temps en temps aux professeurs invités. Là, ce n'est pas concevable. Parfois, c'est même très gênant quand on a des collègues ou des post-doctorants, en leur disant : « vous avez une bourse, mais s'il vous plaît, travaillez chez vous. Venez aux séminaires, mais travaillez chez vous ».

Emmanuelle LOYER : Moi, je voulais juste dire un petit truc qui va être sûrement très mal pris, mais juste pour vous dire : moi, je suis historienne, donc c'est-à-dire que j'ai des terrains, mais c'est éventuellement en archi... bon, je partage un bureau à deux, parce que par ailleurs, c'est vrai que je travaille beaucoup en bibliothèque, à Richelieu, à la bibliothèque nationale, etc. Ce n'est pas pour dire qu'il ne faut pas, mais c'est qu'on sait très bien tous que... même, j'imagine, enfin je ne veux pas être pessimiste, mais j'imagine qu'à l'Artillerie, on n'aura pas 240 places pour les doctorants.

Lola ZAPPI : Sur l'Artillerie, c'était juste pour reconfirmer l'idée qu'on avait toujours très envie d'être vraiment associés à la manière dont on allait penser cet espace, notamment parce que... sur le nombre de places, mais aussi sur la possibilité par exemple d'avoir un espace collectif pour les doctorants, pour échanger, parce que cela, c'est vraiment un type d'espace extrêmement utile pour échanger, notamment parce qu'en ce moment, on est complètement de labo à labo, donc on échange assez peu entre labos. Donc, juste cela, de voir le suivi se mettre en place en ayant une participation active là-dedans.

Jean-Marie DONEGANI : Les mini-salles de réunion ou les salles de mini-réunion pour les étudiants, il y en a quelques-unes au 27, comme vous le savez, elles sont évidemment demandées tous les jours, et beaucoup trop. Donc cela, je crois – enfin, j'en suis sûr – que c'est quelque chose qui a été pris en compte dans les projets de l'Artillerie, et que même s'il n'y a pas un bureau pour chaque doctorant, ce qui sera évidemment, sans doute, difficile à atteindre, il y aura suffisamment de salles de réunion, de petites salles de réunion pour que vous puissiez travailler en groupe.

Florence HAEGEL : Je voulais juste un petit peu faire le point pour le centre d'études européennes, mais en sachant qu'en fait, au centre, nous, on a 20 postes, une salle commune avec les économistes, donc c'est d'ailleurs assez drôle, parce qu'ils se côtoient sans se mêler totalement, mais je pense que cela peut très bien fonctionner. Selon les années, ils sont à peu près 36 doctorants rattachés au CE, et 20 postes, c'est vrai que ce serait mieux d'avoir 36 postes, mais mon impression, c'est qu'ils arrivent quand même à se réguler assez bien. Le problème, c'est que ce n'est pas du tout – c'est au 28, mais – pas du tout dans les mêmes locaux. Donc nous, ce qu'on a introduit, c'est d'ouvrir une salle pour les déjeuners. Donc, pour essayer de trouver des moments. Nous n'avons officiellement pas de salles de réunion, mais il y a une salle où il y a plein d'ordinateurs et où on peut de temps en temps se croiser, et on l'ouvre pour les déjeuners, pour que les doctorants puissent venir déjeuner et que les chercheurs permanents puissent aussi venir s'ils sont disponibles. Cela, c'est un élément important parce qu'on n'est pas localisé tout à fait dans le même endroit, et c'est un peu cela, le problème.

Et puis sinon, en termes de financements, c'est vrai qu'on a comme règle – je pense que c'est pareil que ce que disait Marco – que les doctorants doivent d'abord demander leur financement à l'Ecole Doctorale, et de manière de subsidiarité, le labo peut rajouter un petit peu. Que, selon le budget, on finance l'impression de la thèse, mais jusqu'à présent ce n'était vraiment pas assuré chaque année, on disait toujours : « si on peut, on le fait ». Cette année, on va pouvoir le faire à hauteur de 200 euros par doctorant. Donc, c'est à peu près comme cela qu'on fonctionne, et je pense qu'il faut, chacun, essayer d'avoir des ficelles pour pouvoir arriver à améliorer l'insertion.

Lorraine BOUZOLS : Juste un rapide point pour répondre sur la bibliothèque, parce qu'on travaille avec la bibliothèque, et c'est vrai que beaucoup de doctorants travaillent à la bibliothèque, notamment à la BNF, parfois. Mais c'est vrai que... enfin, moi, j'ai la chance de pouvoir travailler assez régulièrement dans mon laboratoire, et je me rends compte que le fait d'être dans le laboratoire, cela a deux avantages vraiment non négligeables. D'une part, c'est pour les liens avec les chercheurs, et d'autre part, c'est être aussi entre doctorants, ce qui permet vraiment parfois d'échanger, de relire des

appels à communication, des projets d'articles. Et parfois, la thèse, c'est un peu quand même un parcours assez long et assez solitaire, et cela fait beaucoup de ne pas être que dans les bibliothèques, mais d'avoir des espaces où on peut échanger. Et c'est vraiment, en termes aussi de productivité scientifique, très efficace, d'être réunis.

Alain DIECKHOFF : Juste pour apporter, je ne dirais pas mon grain de sel, mais pour aller un peu dans le même sens que mes collègues : il est normal que vous en demandiez davantage, mais en même temps il faut voir le chemin qui a été parcouru. Je pense que c'est clair. Nous, par exemple, il y a 8 ans, il n'y avait aucun espace où les doctorants travaillaient. Aujourd'hui, vous avez presque 35 places, ce n'est quand même pas mal. Donc, je dis qu'on peut toujours... ce qui est sûr, c'est qu'il y a des choses, évidemment, qu'on ne peut pas changer. L'espace est saturé, on n'a pas d'espace disponible supplémentaire, ce n'est pas possible. L'espace est saturé déjà avec les collègues, et comme le disait Martial qui vient de partir, entre les postdocs, les gens aussi maintenant qui viennent avec des contrats, et dans ce contrat ils ont droit d'avoir par exemple un assistant de recherche, etc., il faut qu'on les loge. Donc, on essaie de réguler aussi pour ne pas prendre des gens, en gros, dont on pourrait se passer, mais déjà tout le reste, cela fait un stock quand même assez considérable, et encore une fois on ne peut pas pousser les murs. Donc, je pense que tant qu'on sera dans ces lieux, un petit peu comme pour les autres collègues, oui, il faudra faire avec ce qu'on, on pourra un peu améliorer, mais il ne faut pas se faire d'illusions, ce sera un peu à la marge. On ne peut pas faire plus.

David COPELLO : Je pense que tout ce qui ressort, effectivement, c'est une question d'espace, et que l'espace, on ne peut pas le multiplier. Je réinsiste sur cette idée : on veut essayer vraiment de penser ensemble comment défendre la recherche dans ces nouveaux bâtiments qui seront l'Artillerie, tout simplement. Et essayer de faire au mieux. Bon, effectivement, nous, on aimerait bien avoir des solutions intermédiaires d'ici 5 ans, 2021, ce qui fait quand même toute la durée de toute une thèse. Maintenant, on n'a pas de solutions clefs en main, donc on ne va pas négocier avec vous sur des solutions qu'on n'a pas. Mais effectivement, cette idée-là, de penser ensemble une amélioration conséquente de la gestion de l'espace, je pense qu'on peut essayer de la mener tous ensemble. Et derrière nous, tous les gens qui nous suivront dans les années qui viennent.

Marc LAZAR : Pour le centre d'histoire, d'abord, nous, on a ce problème, c'est qu'on a deux emplacements – 56, rue Jacob, et le 224, boulevard Saint-Germain – ce qui ne facilite pas, même entre collègues, la sociabilité. C'est tout bête, alors que c'est à 5 minutes à pieds, mais cela change beaucoup de choses.

Deuxièmement, je vais dire la même chose que beaucoup de collègues : on a fait de gros efforts puisque vous avez les salles communes que j'ai étendues, on a sacrifié une salle de réunion pour permettre d'installer d'autres postes de travail.

Une autre réflexion, c'est que beaucoup de doctorants veulent un accès à un ordinateur et travailler en groupe, mais d'autres sont plus, entre guillemets, individualistes, donc il faut tenir compte aussi de cela. Certains disent : « moi, je me débrouille de mon côté ».

Sur la question du financement, c'est une vraie question, j'en ai tout à fait conscience. Nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on donne chaque année 1000 euros pour un colloque junior. Les doctorants peuvent candidater, le conseil scientifique examine leurs projets et ensuite les doctorants retenus doivent apprendre à monter un colloque, à faire la sélection des papiers, à organiser des budgets. Donc, c'est vrai que nous, on a dégagé cette somme de 1000 euros chaque année, et cela fait qu'on aura le deuxième colloque junior cette année.

Emmanuelle LOYER : Peut-être qu'il y a aussi une réflexion à avoir sur l'usage des espaces des laboratoires eux-mêmes, les salles pour les séminaires quand il n'y a pas de séminaire, pouvoir... enfin, je ne sais pas. D'imaginer aussi une mobilité des fonctions des salles.

Jean-Marie DONEGANI : C'est vrai qu'on évoque toujours la solution Artillerie et c'est une vraie solution. Mais il ne faut pas imaginer que l'on pourra attribuer un bureau individuel à chaque étudiant. Il faut donc prévoir davantage de salles de travail et de réunion.

Christine MUSSELIN : Dans le calcul qu'ils ont fait de l'espace, ils ont intégré le fait qu'il fallait un espace de travail par doctorant financé, moyennant une marge de 20 % de doctorants dont on va considérer qu'ils sont sur le terrain ou en séjour à l'étranger.

Jean-Marie DONEGANI : La solution qui est envisagée, ce sont des bureaux collectifs, c'est-à-dire des salles avec plusieurs postes de travail. Et par ailleurs, et cela me semble aussi important, des mini-salles de réunion en nombre suffisant, ce qui fait souvent défaut dans les laboratoires.

III – Discussion sur l'organisation du Comité de suivi (article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016) – voir en pièces jointes deux versions de l'organisation

Vous avez reçu deux textes sur le comité de suivi de thèse, l'un qui est la formule que nous avons tous validée en Conseil au mois d'avril dernier. Et depuis lors, comme vous le savez, est paru l'arrêté, au mois de mai, sur le cadre national de la formation doctorale, qui indique explicitement que dans le comité de suivi, ne doit pas figurer, ne doit pas être présent, le directeur de thèse. Visiblement, le comité de suivi a été conçu par les auteurs de cet arrêté comme étant un lieu où on peut non pas simplement discuter scientifiquement, mais faire état d'un certain nombre de problèmes personnels avec son directeur de thèse. Dont acte. Nous devons donc revoir le texte qui avait été approuvé par le Conseil de l'Ecole Doctorale. Avez des remarques sur la seconde formulation que l'on vous propose ?

Marco OBERTI : Une remarque. Je trouve que vu l'évolution du texte, on ne peut pas s'empêcher de penser qu'il y a un procès qui est fait à l'ancien système, qui est que le directeur ou la directrice de thèse était une personne un peu tyrannique. Et cela, c'est quand même étrange, j'aimerais bien savoir, réellement, quelle est l'origine de cette réflexion sur la redéfinition et la réécriture en ces termes du comité de thèse, mais tout est fait pour exclure ou mettre à distance la directrice ou le directeur de thèse. Je le dis honnêtement, quand on a rediscuté de façon informelle le texte entre collègues, et qu'ils ont vus que le directeur ou la directrice n'était pas dans le comité de thèse, personne n'a compris. Personne n'a compris.

Jerôme PELISSIER : Cela vient des sciences de la nature, parce que le directeur de thèse n'a pas du tout le même rôle. Ils sont déjà basculés dans un truc beaucoup plus collectif. Et je pense que c'est vraiment un arrêté qui n'est pas adapté forcément à toutes les situations.

Florence HAEGEL : En même temps, ce comité de suivi, ce n'est rien, en réalité. Ce n'est rien dans le sens où... ce que je veux dire en disant cela, c'est que la composition du comité de suivi est importante, mais le comité de suivi se réunit une fois dans l'année alors que beaucoup se fait dans les séminaires doctoraux.

Jean-Marie DONEGANI : L'intention est sans doute d'éviter le tête-à-tête possiblement difficile qui se déroule pendant des années entre le directeur de thèse et le doctorant. Mais cette situation n'existe déjà plus dans la plupart des laboratoires.

Florence HAEGEL : Il y a une question très pratique c'est qu'il peut y avoir des gens de Sciences Po et aussi extérieurs à Sciences Po. Dans le cas où ce sont des gens de Sciences Po, ils seront rémunérés en heures. C'est ce qu'on s'était dit aussi. On ne sait pas à combien, mais enfin, c'est important pour associer au maximum les jeunes collègues qui n'ont pas de doctorants.

Marc LAZAR : Oui, oui. Mais on peut prendre un collègue qui n'est pas encore HDR.

Jean-Marie DONEGANI : Comme pour les membres des jurys de thèse, un spécialiste de la question, même s'il n'a pas d'HDR.

Florence HAEGEL : J'ai compris que cela peut être aussi des jeunes collègues qui ne sont pas forcément hyper spécialistes du sujet, mais avec qui il peut être utile d'avoir un dialogue sur l'écriture de la thèse, sur la relecture, etc.

Jean-Marie DONEGANI : Le choix des membres du comité de suivi est fait par le doctorant et le directeur, en concertation.

Florence HAEGEL : Et dernière question : est-ce qu'il faut qu'on constitue des comités de suivi pour tous les doctorants ou seulement les doctorants de troisième année ?

Jean-Marie DONEGANI : L'arrêté prévoit un comité de suivi à partir de la troisième année mais nous avons proposé de le constituer dès la première année. C'est une disposition propre à Sciences Po.

Florence HAEGEL : Nous au CEE, on a l'expérience d'un comité de suivi qu'on avait mis au début en première et troisième année, et après qu'on a introduit tous les ans. Nous sommes en train de revenir sur cette pratique de tous les ans, parce que c'est très lourd à gérer, et que ce n'est pas toujours très fructueux, il vaut mieux avoir un à la fin de la première année, et un au début de la troisième, par exemple. Nous, on avait fait tous les ans, et finalement, cela demandait un travail monstrueux. Donc, à partir du moment où cette périodicité annuelle n'est pas fixée par le décret, est-ce qu'il faut vraiment qu'on introduise un comité de thèse tous les ans au niveau de l'Ecole Doctorale ? Cela, c'est ma première question. Et ma deuxième question, c'est à propos de la version 1 et de la version 2, il y a eu des changements, on a parlé de la présence du directeur de thèse, mais aussi, il y a le fait que s'il y a des comités de thèse organisés dans les laboratoires, ils pouvaient servir de comité de thèse de l'Ecole Doctorale.

Jean-Marie DONEGANI : Non, dans les laboratoires il ne s'agit pas de comités de thèse mais de séminaires doctoraux.

Florence HAEGEL : Nous, on avait un groupe d'accompagnement personnalisé, on appelait cela comme cela GAP (groupe d'accompagnement personnel).

Jean-Marie DONEGANI : On doit distinguer les séminaires de labo et les comités de suivi parce que dans les séminaires se trouve possiblement le directeur de thèse dont le nouvel arrêté précise qu'il ne doit pas participer au comité de suivi. Possiblement. Par ailleurs, le comité de suivi doit, après avoir entendu le doctorant, produire un rapport qui est communiqué au doctorant, au directeur de thèse, au directeur de labo et au directeur de l'Ecole Doctorale.

Florence HAEGEL : Ma proposition, moi, ce que je trouve plus logique, c'est que dans chaque centre, il y ait des comités, nous, on appelle cela des groupes d'accompagnement, des séminaires, je ne sais pas, qu'il y ait quelque chose qui permette de suivre le doctorant dans le centre avec son directeur de thèse et de manière collective, et qu'on introduise le comité de thèse de l'Ecole Doctorale simplement pour la troisième année. Le comité de suivi, pour la troisième année, sans le directeur de thèse. Cela me semblerait beaucoup plus logique d'avoir un comité de suivi régulier dans le laboratoire, où le directeur peut être présent, et avec des périodicités différentes selon les labos – nous, on ne fera peut-être pas tous les ans parce que c'était un peu trop lourd – et en revanche de garder un comité de suivi au niveau de l'Ecole Doctorale sans directeur, au moment d'une éventuelle prolongation pour une quatrième année.

Marco OBERTI : Oui, moi, je me souviens aussi qu'on avait beaucoup insisté sur l'importance de la fin de la première année. Donc, c'est pour cela que je suis un peu perturbé, parce que dans la version que propose Florence Haegel ce travail de vérification très fort, vraiment dans le détail, en fin de première année se ferait plutôt de façon informelle dans le labo.

Florence HAEGEL : Moi, c'est ma proposition, de la manière la plus harmonisée possible pour que tous les doctorants aient accès au même encadrement : en fin de première année, et qu'on fasse le vrai comité de suivi de thèse à l'Ecole Doctorale sans le directeur de thèse en fin de troisième année. Ou en milieu, ou je ne sais pas.

Jean-Marie DONEGANI : La question essentielle n'est pas de savoir si le comité de suivi se tient à l'Ecole doctorale ou dans les laboratoires. Les points importants concernent la fréquence (tous les ans ou à la fin de la troisième année) et la composition de ces comités.

Didier DEMAZIERE : Je pense que tout le monde a pris des initiatives et qu'elles sont un petit peu différentes. Maintenant, le problème, c'est que par rapport à cette situation-là, qu'est-ce que l'arrêté vient ajouter, et comment on peut prendre en compte l'arrêté sans détruire ce qui existe et qui fonctionne ? Moi, ce que j'ai compris en fait, dans la version définitive de l'arrêté, il est dit qu'il faut qu'il y ait un comité de suivi sans le directeur de thèse mais avec la seule obligation de la troisième année. Pour le reste, c'est la convention de formation qui est importante et qui doit préciser les modalités de suivi et d'accompagnement des doctorants. Donc on peut y mettre dedans que, d'un côté, il y a chaque année un point qui est fait – alors, il faut le formuler – qui va permettre de suivre le travail du doctorant, et qu'en troisième année, est mis en place le comité de suivi sans présence du directeur de thèse. Quelque chose comme cela. Ce qui fait que, je pense, on ne peut pas couper quand même au comité de suivi sans directeur de thèse une fois, mais qu'en même temps on peut intégrer dans le dispositif d'accompagnement et de suivi ce qu'on fait déjà. Ce qui permettrait quand même de garder l'existant, voire de l'améliorer, pourquoi pas après tout, et en même temps quand même de respecter le cadre de l'arrêté.

Marco OBERTI : Il y a quand même quelque chose d'assez étrange qui consiste à installer un comité de suivi en troisième année alors qu'on nous dit qu'il faut réduire la durée des thèses. Admettons que ce comité de suivi pointe un gros problème, ou que le ou la doctorante décide d'exprimer devant ce comité de suivi un gros problème, on est déjà en troisième année.

Alain DIECKHOFF : Moi, je vais dans le sens de Marco. Je trouve que, franchement, en troisième année, c'est trop tard. La discussion qu'on avait eue en effet il y a quelques mois, c'était justement de dire qu'il fallait qu'il y ait éventuellement des alertes en cas de problèmes, que ces alertes aient lieu de façon suffisamment précoce. Troisième année, c'est beaucoup trop tard. La logique, c'est quand même de le mettre assez tôt. Alors, quand exactement ? Moi, je dirais qu'il faut quand même laisser le temps au démarrage, mais pour moi, cela ne devrait pas être... éventuellement la jointure entre la deuxième et la troisième, mais pas plus tard. C'est mon avis.

Jean-Marie DONEGANI : Je vous rappelle que nous avons déjà eu cette discussion, et que nous avons décidé de placer le comité de suivi à la fin de la première, de la deuxième, et de la troisième année. Mais on peut fort bien considérer que seul le comité de fin de troisième année se tient, conformément aux dispositions de l'arrêté, hors de la présence du directeur de thèse, tandis que les autres se déroulent en présence du directeur, selon des modalités décidées en conseil de l'ED.

Christine MUSSELIN : Il me semble que le comité de suivi de la fin de la première année porte plus sur le fond de la thèse (sujet, lectures, terrain). C'est un petit peu différent, je trouve, de : est-ce que le doctorant a dans sa besace tout ce qu'il faut par rapport à ce qu'il veut ou ce qui doit être de faire après. Je ne sais pas si cela existe encore, mais au CSO, on avait une réunion en janvier, avant l'envoi des rapports à l'Ecole Doctorale par les doctorants, où on se réunissait entre directeurs de labos, responsables du programme doctoral interne au CSO et directeur du master de socio, pour regarder si les doctorants, dans ce qu'ils avaient fait dans l'année en termes de communications à des colloques, en termes de publications, en termes d'enseignements, en termes d'avancement de la thèse bien évidemment, si c'était suffisant ou pas, ou s'il y avait des alertes à tirer, du type : « cette personne n'a pas du tout enseigné, mais elle veut aller vers des carrières d'enseignant-chercheur, il serait peut-être temps de faire quelque chose », ou bien « il n'y a aucun projet de publication », etc. En plus, il y avait l'entretien individuel pour le passage en troisième année, mais aussi ce dispositif tous les ans pour décider de la réinscription, et voir aussi s'il y a des sonnettes d'alarme à tirer. Et là non plus, le directeur de thèse n'était pas présent, dans cette réunion-là. Mais on lui faisait part des problèmes éventuels qu'on avait vus... enfin, moi, à ce moment-là, j'étais directrice de labo, on faisait part des problèmes éventuels qu'on avait vus dans le parcours du doctorant.

Florence HAEGEL : Moi, je voudrais ajouter quelque chose. Désolée, mais moi, dans mon esprit, les centres peuvent développer tous ces groupes d'encadrement, en plus, et nous aussi, au Centre d'études européennes, on se réunit avant de fournir les dossiers à l'Ecole doctorale, etc. Tout cela, cela peut être fait, cela peut exister, cela peut être renforcé, cela peut être amélioré, cela peut se diffuser, mais il me semble que le côté officiel du comité de suivi des thèses, il vaut mieux le garder une fois... alors, positionné début de troisième année, fin de deuxième année, je ne sais pas, mais il vaut mieux le garder une fois dans sa version un petit peu officielle, et introduire plein d'encadrements dans les centres et dans les labos, qui existent déjà et peuvent être améliorés. Moi, c'est ce que je défendrai. Et j'attire l'attention sur le fait que tous les ans, je ne sais pas combien il y a de doctorants au CERI, si tous les ans, il faut organiser, un comité de suivi pour chaque doctorant, ça devient très lourd.

Alain DIECKOFF : Tu as raison, mais du coup, cela s'assimile à une question que je voulais poser, et qui est quand même un peu ambiguë dans l'arrêté : qui s'en occupe ? Qui s'occupe du comité de suivi ? Parce qu'il n'est fait mention dans l'arrêté que de l'Ecole doctorale. Donc, il faut être assez clair : ce comité, apparemment, n'est pas du ressort des centres. Le comité tel qu'il est prévu là n'est pas du ressort des centres.

Florence HAEGEL : Le responsable de parcours doctoral dans le labo, il sert à cela aussi. C'est lui, ou elle, qui fait cela.

Jean-Marie DONEGANI : Je peux vous demander, Horatia, de nous dire ce que vous avez mis en place à l'Ecole de droit ? Le dispositif est, je crois, assez précis et original.

Horatia MUIR-WATT : Oui, absolument. Donc, à l'Ecole de droit, où d'ailleurs chaque doctorant a un poste de travail – ils ne sont pas très nombreux – on a un comité de suivi qui se réunit effectivement sans le directeur de thèse. Je crois qu'en réalité, ce n'est pas... c'est une pratique, je ne suis pas sûre qu'on ait une règle qui l'exclue absolument, mais généralement, en tout cas pour mes étudiants, je n'assiste pas au comité de suivi. En revanche, c'est vrai que pour le choix des personnes qui interviennent, je guide un peu le choix. Mais cela, c'est plus une question de compétence par matière que d'intervention. Donc, la première réunion, à la fin de la première année, est évidemment la plus importante, parce que c'est là où on voit si l'étudiant est vraiment sur les rails ou non. Ensuite, intervient l'année de césure, départ à l'étranger, donc l'étudiant est censé revenir avec un chapitre rédigé ailleurs, sous la supervision de quelqu'un ailleurs, dans une autre université. Et là, l'exercice, c'est plutôt : présentation du chapitre devant le programme doctoral réuni. Donc, normalement, le directeur de thèse y est, mais il y a 20 autres personnes qui interviennent, qui donnent un feedback, etc. Et généralement, là, c'est le directeur de thèse qui fait le rapport à la fin.

Jean-Marie DONEGANI : Ce séminaire réunit donc professeurs et doctorants ?

Horatia MUIR-WATT : Oui, tout le monde vient, pour les premières années, et pour les deuxièmes années qui reviennent de l'étranger, et tout le monde présente quelque chose. Et ensuite, les deux superviseurs mineurs font office en réalité de contrôle continu.

Jean-Marie DONEGANI : Les superviseurs mineurs sont membres de l'Ecole de droit ?

Horatia MUIR-WATT : Non, pas forcément. Ce sont souvent des extérieurs car on n'a pas assez d'encadrants.

Jean-Marie DONEGANI : Et vous n'avez pas de problèmes de rémunération, symbolique ou financière ?

Horatia MUIR-WATT : Non. Alors, je ne sais pas si la perspective plaisante de devoir participer à la soutenance qui rentre dedans, c'est comme les soutenances de thèse, après tout, on va siéger beaucoup et on suppose que cela fait partie du métier, je ne sais pas. On n'a pas eu de refus pour ces raisons-là.

Emmanuelle LOYER : Donc, on appliquerait la mesure aux entrants de cette année ? Donc, ce ne serait pas rétrospectif. Mais on l'appliquerait à partir de D1 de cette année.

Jean-Marie DONEGANI : Dans la mesure où c'est une procédure qui est plutôt demandée, me semble-t-il, par les doctorants, je pense qu'on peut aussi considérer que ceux qui le souhaitent bénéficient de cette mesure.

Emmanuelle LOYER : Parce qu'effectivement... enfin, la différence, c'est que le comité de suivi de thèse, il est officiel, donc il sera harmonisé effectivement à tous les labos. Moi, du coup, je ne savais pas que cette réunion de fin de première année existait dans les autres labos, mais c'est vrai qu'en histoire, elle est extrêmement utile. Donc, si on est sûr qu'elle existe partout et que c'est harmonisé, et qu'on a cette première étape-là, et ensuite la réunion sans directeur de thèse en tout début de troisième année, on est déjà sur un suivi assez efficace. C'est juste histoire d'harmoniser vraiment entre labos et être sûr qu'on ait tous le même.

Jean-Marie DONEGANI : Essayons de résumer ce que nous avons, semble-t-il, décidé. On réserverait le terme de « comité de suivi » suivant l'arrêté du mois de mai dernier pour cette troisième année, en début de troisième année. Dans ce comité de suivi, ne siègerait pas le directeur de thèse. Par ailleurs, dès la première année, il est prévu dans chaque laboratoire un suivi collectif de chaque thèse, qui se fait dans des séminaires doctoraux réunissant des chercheurs compétents, les membres du laboratoire, et éventuellement d'autres doctorants. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Florence HAEGEL : Je suis d'accord sur l'architecture générale. Je suis moins d'accord sur le terme « séminaires doctoraux réunissant tout le monde », parce que, nous au CEE, on a un séminaire interne où peuvent intervenir les doctorants, mais on a par ailleurs ce qu'on appelle un groupe d'accompagnement personnalisé où on est 4 ou 5 : le directeur de thèse, le responsable des doctorants, des gens qui sont compétents, mais 4 ou 5 personnes qui vont vraiment travailler sur le projet de thèse, mais ce n'est pas une présentation de séminaire avec tout le monde. C'est vraiment un petit comité mais qui est variable selon les directeurs de thèse et les sujets. Ce n'est pas un séminaire de recherche avec tout le monde. C'est un encadrement donc je ne préciserais pas que c'est sous la forme d'un séminaire de recherche, mais un dispositif d'encadrement, parce que nous, on a et le séminaire et le groupe d'accompagnement.

Emmanuelle LOYER : Depuis le printemps, j'ai demandé à mes collègues de constituer des comités de suivi pour les doctorants qui entrent dans la première année, pour ceux qui sont en deuxième année, qui entrent en deuxième année, et pour ceux qui entrent en troisième année, considérant que les quelques-uns qui sont en quatrième, cinquième année, je dirais que leur thèse est déjà très largement configurée et que c'est moins nécessaire. En tout cas, cela les déporterait plutôt, ou ils ont autre chose à faire. Est-ce que c'est cela ? Est-ce que là, il faut qu'on constitue des comités de suivi pour les D1, D2, D3, ou simplement ceux qui entrent cette année ?

Jean-Marie DONEGANI : Non. Nous, ce que nous avons dit en avril dernier, à la dernière réunion de l'année dernière, que nous devons suivre l'arrêté à partir de la rentrée, mais que du fait que Sciences Po a toujours été en avance sur son temps et en demande davantage aux doctorants que d'autres universités, nous proposons de suivre les doctorants qui sont déjà inscrits et qui souhaiteraient profiter du comité de suivi tel que nous l'avions défini la fois dernière. Cela signifie que ce dispositif que tu as mis en place, normalement commence à cette rentrée pour les nouveaux entrants, pour les inscrits de cette année, et qu'évidemment, ceux qui sont en troisième année ou en deuxième année aujourd'hui et qui voudraient bénéficier d'une réunion du type de ceux qui entrent cette année, pouvaient en bénéficier. En tout cas, c'est ce que nous avons, me semble-t-il, décidé.

Il est deux heures et quart. Comme à l'accoutumée, nous n'allons pas pouvoir examiner tous les points de l'ordre du jour. Alors, on aborde, parce que cela va aller assez vite la question de l'impression des thèses.

IV – Point sur la soumission et l'impression des thèses (article 24, paragraphe 2 de l'arrêté du 25 mai 2016)

Le nouvel arrêté, donc, indique que la règle, c'est de donner aux membres du jury et à l'Ecole doctorale, à l'établissement, une version électronique de la thèse. Et n'auront une impression papier que les membres du jury qui l'exigeront. Et, bien que l'arrêté soit flou sur ce point et ait été interprété de manière très restrictive par l'USPC, nous avons décidé, suivant l'interprétation, je pense, la plus correcte de l'arrêté en question, qu'à partir de septembre 2016, le doctorant, futur docteur, n'aura plus à fournir que la version électronique de sa thèse et que l'Ecole doctorale se chargera de l'impression pour les membres du jury qui le souhaiteraient.

V – Points proposés par les élus doctorants

Jean-Marie DONEGANI : Les points qui étaient proposés par nos élus doctorants concernent la création de postes d'ATER pour la rentrée 2017. La question est en chantier sous la houlette de Cornelia Woll.

Les frais de mobilité pour les enseignements sur les campus. Cornelia m'a renvoyé vers la Doyenne du collège à laquelle je dois lui soumettre cette question ces jours-ci.

Enfin, l'harmonisation des postes de TA. C'est un gros chantier dont va s'occuper Cornelia. Elle va mettre en place une commission de réflexion à laquelle les élus doctorants seront conviés et qui fixera précisément ce que les enseignants peuvent ou non demander aux TA.

Je propose que nous en restions là pour aujourd'hui. Je vous remercie de votre présence et de votre participation.